

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: Amicale Moto Verte du Mellois

E-MAIL: patrick.david79@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 80 23 44 35

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Arcelin Jean

N° D'ÉPREUVE FFM: 17

DATE: Dimanche 23 Février 2025

LIEU: Pouffonds (Melle) 79500

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ————— **Girault Patrice** Licence : **158996**
Président du Jury ou Arbitre* ————— **Bronszewski Jean-Claude** Licence : **105189**
Membre du Jury ————— **Nicolas Agnès** Licence : **018221**
Membre du Jury ————— **Gourmaud Damien** Licence : **011941**
Commissaire technique responsable - **Hamelin Stéphane - Boutroix Lucien** Licence : **278883 - 004941**
Responsable du chronométrage ——— **FLC chrono** Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Quads Scratch	15 ans	80 ans	Open	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes <input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
Quads Vétérans	15 ans	80 Ans	Open	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes <input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
Quads Féminines	15 ans	80 ans	Open	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes <input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
Quads Duo	15 ans	80 ans	Open	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes <input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes <input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: Amicale Moto Verte du Mellois

E-MAIL: patrick.david79@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 80 23 44 35

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Arcelin Jean

N° D'ÉPREUVE FFM: 17

DATE: Dimanche 23 Février 2025

LIEU: Pouffonds (Melle) 79500

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Girault Patrice	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre*	Bronszewski Jean-Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	Nicolas Agnès	Licence : 018221
Membre du Jury	Gourmaud Damien	Licence : 011941
Commissaire technique responsable	Hamelin Stéphane - Boutroix Lucien	Licence : 278883- 004941
Responsable du chronométrage	FLC chrono	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Open	15 ans	80 ans	à partir de 125	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Vétérans	+ 37 ans		Open	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Juniors	15 ans	- 23 ans	Open	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Féminines	15 ans	80 ans	Open	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 1 ou 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
MX1	15 ans	60 ans	125 2 Tps ou 250 4 Tps	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Open	15 ans	75 ans	+ 125 2 Tps et + 250 4 Tps	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Vétérans	+ 37 ans	80 ans	Open	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Parents/Enfants	15 ans	80 ans	Open	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.



N° d'épreuve FFM _____ 17
Moto-Club _____ Amicale Moto Verte du Mellois
Date _____ Dimanche 23 Février 2025
Lieu _____ Pouffonds 79500

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Président du Jury	Bronszewski Jean-Claude	105189
Directeur de course	Girault Patrice	158996
Membre du Jury	Gourmaud Damien	011941
Membre du Jury	Nicolas Agnès	018221
Commissaire technique responsable	Boutroix Lucien	004941
Commissaire technique	Hamelin Stéphane	278883
Commissaire de piste	Portejoie Philippe	136685
Commissaire de piste	Bouchet Jacques	117954
Commissaire de piste	Blaud Marie-jo	004215
Commissaire de piste	Guillmineau Sandrine	296933
Commissaire de piste	Boutet Michel	158994
Commissaire de piste	Narquet Philippe	053478

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoire* : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur BOUNACEUR		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHU Niort	Temps de trajet (en min)	20

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Pouffonds	Longueur du circuit	10 Km
Adresse		Largeur minimum de la piste	6 m
		Nombre d'OCP*	6

*Officiels Commissaires de Piste

- DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :**
- ✓ relief naturel du terrain
 - ✓ obstacles type motocross*
 - ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 280
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : 100
(maximum 30 par km)

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **5 - 12 - 2024**

Coelign Jean

VISA DE LA LIGUE

DATE: **09/12/2024**

LIGUE MOTO NOUVELLE AQUITAINE
Secretariat ESCASSEFORT
PD

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO: